RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00056
Numéro SIREN : 771 500 568
Nom ou dénomination : A. ROULAUD ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2023 sous le numéro de dépôt 318

Barrandon

20 rue Charles Gide
CS 60316
87008 Limoges Cedex 1

15 av. Jules Ferry
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Tél : 05.55.34.28.68
Fax : 05.55.33.50.08

contact@barrandon.fr
www.barrandon.fr

SAS ROULAUD A ET FILS

B. P. 1

3 RUE DE LA PROMENADE

87310 ST LAURENT SUR GORRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/07/2021** au **30/06/2022**

ceg

Gestion

Juridique

BARRANDON & ASSOCIES CONSEILS	SAS ROULAUD A ET FILS	

Sommaire

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Etats de synthèse	*1*
Attestation de présentation des comptes	*2*
Bilan Actif	*3*
Bilan Passif	*4*
Compte de Résultat 1/2	*5*
Compte de Résultat 2/2	*6*
Soldes Intermédiaires de Gestion	*7*
Annexes	*8*
Règles et méthodes comptables	*9*
	13
Immobilisations	*14*
Amortissements	*15*
Provisions	*16*
Créances et Dettes	*17*
Fonds commercial	*18*
Produits à recevoir	*19*
Charges à payer	*20*
Charges constatées d'avance	*21*
Capital social	*22*
Ventilation du chiffre d'affaires	*23*
Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	*24*
Evaluations fiscales dérogatoires	*25*
Acc. Allèg. dette future impots	*26*
Effectif moyen	*27*
Informations complémentaires sur les passifs	*28*
Liasse fiscale	*30*

ETATS DE SYNTHESE

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS ROULAUD A ET FILS** relatifs à l'exercice du **01/07/2021** au **30/06/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**9 081 304**	euros
Chiffre d'affaires :	**11 783 253**	euros
Résultat net comptable :	**264 113**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LIMOGES
Le 20/10/2022

Signature
CORINNE BARRANDON

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2022 Brut	30/06/2022 Amort. et Dépréc.	30/06/2022 Net	30/06/2021 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	151 292	130 237	21 055	17 808
	Fonds commercial (1)	99 092		99 092	99 092
	Autres immobilisations incorporelles	7 622		7 622	7 622
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	674 820	19 688	655 132	636 820
	Constructions	2 218 875	1 778 783	440 093	472 759
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	359 319	294 745	64 574	29 352
	Autres immobilisations corporelles	7 968 857	4 999 240	2 969 617	2 965 055
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 726		7 726	7 726
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 000		3 000	12 167
	TOTAL (II)	**11 490 605**	**7 222 693**	**4 267 912**	**4 248 402**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	99 849		99 849	74 334
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 360		3 360	594
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 359 119	58 334	2 300 785	2 113 429
	Autres créances	272 708		272 708	246 638
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	829 654	1 826	827 828	798 770
	DISPONIBILITES	1 282 972		1 282 972	1 968 609
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	25 890		25 890	52 324
	TOTAL (III)	**4 873 552**	**60 160**	**4 813 392**	**5 254 697**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**16 364 156**	**7 282 853**	**9 081 304**	**9 503 098**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				12 167
	(3) dont créances à plus d'un an			85 215	70 457

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2022	30/06/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 200 000	1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	120 000	120 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 045 656	2 783 834
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**264 113**	**261 822**
	Subventions d'investissement		1 495
	Provisions réglementées	470 689	463 546
	Total des capitaux propres	**5 100 458**	**4 830 697**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	27 571	26 550
	Total des provisions	**27 571**	**26 550**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 619 887	2 078 482
	Emprunts et dettes financières divers (3)	7 835	7 791
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	950 739	1 019 133
	Dettes fiscales et sociales	1 264 593	1 384 106
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	70 745	156 339
	Produits constatés d'avance (1)	39 475	
	Total des dettes	**3 953 274**	**4 645 851**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**9 081 304**	**9 503 098**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	264 113,46	261 822,04
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 991 923	3 470 658
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 722	257 103
(3)	Dont emprunts participatifs		

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**	01/07/2021 30/06/2022	12 mois	01/07/2020 30/06/2021	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**11 783 253**	*100,00*	**10 903 680**	*100,00*	**879 572**	*8,07*
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	11 783 253	*100,00*	10 903 680	*100,00*	879 572	*8,07*
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**11 783 253**	*100,00*	**10 903 680**	*100,00*	**879 572**	*8,07*
- Achats stockés approvisionnement	2 783 809	*23,63*	1 866 673	*17,12*	917 136	*49,13*
- Variation des stocks et approvisionnement	(25 515)	*-0,22*	(4 632)	*-0,04*	(20 883)	*450,82*
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**9 024 958**	*76,59*	**9 041 639**	*82,92*	**(16 681)**	*-0,18*
MARGES (Commerciale + Production)	**9 024 958**	*76,59*	**9 041 639**	*82,92*	**(16 681)**	*-0,18*
- Achats non stockés (c)	89 748	*0,76*	83 410	*0,76*	6 338	*7,60*
- Autres charges externes (c)	5 305 886	*45,03*	5 525 913	*50,68*	(220 026)	*-3,98*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**8 153 928**	*69,20*	**7 471 364**	*68,52*	**682 565**	*9,14*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**3 629 324**	*30,80*	**3 432 316**	*31,48*	**197 008**	*5,74*
+ Subventions d'exploitation			30 630	*0,28*	(30 630)	*-100,0*
- Impôts, taxes sur rémunérations	73 929	*0,63*	50 000	*0,46*	23 929	*47,86*
- Autres impôts et taxes	230 724	*1,96*	191 514	*1,76*	39 210	*20,47*
- Salaires et traitements	2 093 783	*17,77*	1 963 186	*18,00*	130 597	*6,65*
- Charges sociales	545 556	*4,63*	570 848	*5,24*	(25 292)	*-4,43*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**685 331**	*5,82*	**687 398**	*6,30*	**(2 067)**	*-0,30*
+ Reprises sur amortissements et provisions	11 257	*0,10*			11 257	
+ Autres produits d'exploitation	1 095	*0,01*	48		1 047	*NS*
+ Transfert de charges d'exploitation	321 273	*2,73*	313 367	*2,87*	7 905	*2,52*
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	731 978	*6,21*	726 381	*6,66*	5 597	*0,77*
- Autres charges de gestion courante	12 178	*0,10*	1 484	*0,01*	10 694	*720,52*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**274 800**	*2,33*	**272 948**	*2,50*	**1 851**	*0,68*
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	34 481	*0,29*	11 642	*0,11*	22 839	*196,18*
- Charges financières	22 343	*0,19*	20 293	*0,19*	2 049	*10,10*
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**286 938**	*2,44*	**264 297**	*2,42*	**22 641**	*8,57*
Produits exceptionnels	135 031	*1,15*	311 114	*2,85*	(176 083)	*-56,60*
- Charges exceptionnelles	52 766	*0,45*	173 544	*1,59*	(120 778)	*-69,60*
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**82 265**	*0,70*	**137 570**	*1,26*	**(55 305)**	*-40,20*
- Participation des salariés	11 123	*0,09*	24 098	*0,22*	(12 975)	*-53,84*
- Impôts sur les bénéfices	93 967	*0,80*	115 947	*1,06*	(21 980)	*-18,96*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**264 113**	*2,24*	**261 822**	*2,40*	**2 291**	*0,88*

ANNEXES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 081 304** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 286 389** euros et un total **charges** de **12 022 276** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **264 113** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS

L'utilisation de la décomposition des immobilisations en structure et composants de première catégorie obéit aux règles suivantes :

Les immobilisations décomposables ne seront décomposées dès lors que le prix de revient de l'immobilisation dans son ensemble excède 10 000 € HT, sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous :

- Les composants d'une valeur unitaire inférieure à 500 € HT ne seront pas identifiés.
- La valeur relative d'un composant par rapport à l'ensemble de l'immobilisation doit être significative :
 - A titre de règle pratique, un composant est réputé non significatif, si son prix de revient n'excède pas 15% du montant de l'immobilisation prise dans son ensemble, s'agissant de biens meubles, et 1% s'agissant de biens immeubles.

- Quelque soit le mode d'amortissement retenu, un composant ne sera identifiable que si sa durée réelle d'utilisation diffère de plus ou moins de 20% de la durée réelle d'utilisation de la structure de l'immobilisation.

- Un composant ne sera identifié que si son remplacement est prévisible au cours de la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation à laquelle il se rattache, c'est-à-dire en tenant compte de l'utilisation de l'immobilisation et de la politique de cession de l'entreprise.

- Les immobilisations suivantes qui ne sont pas affectées au cycle de production de l'entreprise sont par nature non décomposables : matériel de bureau, mobilier de bureau, véhicules, agencements et installations à caractère mobilier.

- Les immobilisations affectées directement au cycle de production, et les immeubles d'exploitation sont décomposables, sous réserve de respecter les règles énoncées ci-dessus.

- Les immeubles de placements peuvent ne pas être décomposés.

- Le responsable de l'entité peut malgré tout déroger à ces règles de décompositions, s'il estime que cela est nécessaire à la pertinence des comptes.

- Les décompositions seront effectuées avec prudence, notamment en fonction des informations actuellement restituable par le système comptable de l'entité.

- En particulier, il est préféré en l'absence d'informations fiables à l'origine, une décomposition en cours de vie de l'immobilisation, au moment du renouvellement du composant.

Composants de deuxième catégorie

Les composants de deuxième catégorie ne sont pas comptabilisés en immobilisation, mais seront constatés en provision pour gros entretien et grandes révisions.

Valeur résiduelle

Lorsque la durée prévisible d'utilisation d'une immobilisation est inférieure à sa durée de vie, la base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle de cette immobilisation, à condition que celle-ci soit significative et mesurable. Dans le cas contraire, la valeur résiduelle est réputée nulle par prudence.

La société a une politique de renouvellement assez rapide de son parc véhicule. Lors du renouvellement de son parc les véhicules sont remplacés et dégagent un prix de cession significatif. Par mesure de prudence et en fonction des prix de cession observés au cours de ces dernières années, ont été retenues les valeurs suivantes :
- valeur résiduelle d'un tracteur : 15 000€ HT
- valeur résiduelle d'une semi-remorque : 5 000€ HT

Ces valeurs seront réactualisées en fonction du marché.

Dépréciation des immobilisations

Il est constaté une dépréciation sur immobilisation, lorsqu'à l'inventaire la valeur nette comptable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur réelle. Sa valeur réelle est définie comme la valeur plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
En cas d'indices de perte de valeur convergents, si la valeur réelle ne peut être déterminée avec précision, l'immobilisation n'est pas dépréciée.

OPTIONS DE COMPTABILISATIONS

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

- Comptabilisation en charge

Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

- Comptabilisation en charge

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur immobilisations incorporelles et corporelles

- Comptabilisation en charges

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur immobilisations financières (titres)

- Comptabilisation en charges

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur les valeurs mobilières

- Comptabilisation en charges

Coûts de développement

- Option actuelle : comptabilisation en charge
- Option ultérieure possible : comptabilisation à l'actif
 - Incidence du changement de méthode sur l'exercice : sans objet

Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs

- Comptabilisation en charges

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou coût de revient.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La provision pour dépréciation des stocks est une provision pour rotation lente.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 08/09/2014 selon le réglement ANC n°2014-03
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Etat exprimé en **euros**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Nous vous rappelons ci-dessous les biens ayant fait l'objet de décomposition.
Aucune décomposition nouvelle n'a été faite au cours de cet exercice.

• Décomposition Bâtiment St Junien : compte 213110

		Durée d'amortissement		Mode d'amortissement	
Biens à l'origine	**Valeur Brute**	**Comptable**	**Fiscale**	**Comptable**	**Fiscale**
Bâtiment St Junien	1 416 649.65	120 mois	120 mois	Linéaire	Linéaire
Application de la décomposition					
Structure	847 439.02	180 mois	180 mois	Linéaire	Linéaire
Composant Aménagement	213 637.04	84 mois	84 mois	Linéaire	Linéaire
Composant Clôture	24 616.08	84 mois	84 mois	Linéaire	Linéaire
Composant Electricité Plomberie	62 893.02	120 mois	120 mois	Linéaire	Linéaire
Composant Menuiserie	53 064.49	120 mois	120 mois	Linéaire	Linéaire
Composant Toiture	215 000.00	180 mois	180 mois	Linéaire	Linéaire

• Autres investissements :

L'introduction notamment de la notion de la valeur résiduelle pour tous les investissements que l'entreprise estime devoir renouveler avant la fin de la durée de vie économique a amené la comptabilisation des dotations en dotations d'exploitation et dotations dérogatoires.

MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Montant des honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal : 7 250 € HT

- Montant des honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : néant

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	252 868		5 139			258 007
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**252 868**		**5 139**			**258 007**
CORPORELLES	Terrains	652 320		22 500			674 820
	Constructions sur sol propre	2 218 875					2 218 875
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	310 536		51 780		2 997	359 319
	Instal., agencement, aménagement divers	532 251		7 009			539 260
	Matériel de transport	6 681 768		654 250			7 336 018
	Matériel de bureau, mobilier	93 731		3 718		3 870	93 579
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**10 489 481**		**739 257**		**6 867**	**11 221 872**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	7 726					7 726
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	12 167				9 167	3 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**19 893**				**9 167**	**10 726**
	TOTAL	**10 762 242**		**744 396**		**16 034**	**11 490 605**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	128 345	1 892		130 237
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**128 345**	**1 892**		**130 237**
CORPORELLES	Terrains	15 500	4 188		19 688
	Constructions sur sol propre	1 746 116	32 667		1 778 783
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	281 184	16 558	2 997	294 745
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	418 037	27 308		445 345
	Matériel de transport	3 844 585	623 657		4 468 242
	Matériel de bureau, mobilier	80 072	9 451	3 870	85 653
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 385 495**	**713 827**	**6 867**	**7 092 455**
	TOTAL	**6 513 840**	**715 719**	**6 867**	**7 222 693**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport		7 143					7 143
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES		**7 143**					**7 143**
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL		**7 143**					**7 143**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**7 143**				**7 143**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	463 546	7 143		470 689
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**463 546**	**7 143**		**470 689**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	26 550	1 021		27 571
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**26 550**	**1 021**		**27 571**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation				
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	54 353	15 238	11 257	58 334
	Autres	1 341	485		1 826
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**55 694**	**15 723**	**11 257**	**60 160**
	TOTAL GENERAL	**545 790**	**23 887**	**11 257**	**558 420**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		16 259	11 257	
	- financières		485		
	- exceptionnelles		7 143		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Clients douteux ou litigieux	85 215		85 215
Autres créances clients	2 273 904	2 273 904	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	15 768	15 768	
Taxes sur la valeur ajoutée	92 665	92 665	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	164 275	164 275	
Charges constatées d'avances	25 890	25 890	
TOTAL DES CREANCES	**2 660 717**	**2 572 502**	**88 215**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 722	1 722		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 618 164	656 813	961 351	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	211	211		
Fournisseurs et comptes rattachés	950 739	950 739		
Personnel et comptes rattachés	491 013	491 013		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 824	229 824		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	416 421	416 421		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	127 335	127 335		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	7 624	7 624		
Autres dettes	70 745	70 745		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	39 475	39 475		
TOTAL DES DETTES	**3 953 274**	**2 991 923**	**961 351**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	474 250
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	677 465
(2) Emprunts dettes associés (personnes phy siques)	7 624

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	30/06/2022	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	99 092	
TOTAL	**99 092**	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2022
Total des Produits à recevoir		**141 649**
Autres créances		**141 649**
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*141 649*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2022
Total des Charges à payer		**776 147**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 455**
AGIOS A PAYER	*1 455*	
Emprunts et dettes financières divers		**211**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*211*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**109 529**
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	*109 529*	
Dettes fiscales et sociales		**596 751**
DETTES PROVIS. P. CONGES PAYES	*206 972*	
PARTICIPATION DES SALARIES	*35 221*	
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	*113 295*	
CONGES PAYES	*45 077*	
ORGAN. SOC. CHARGES A PAYER	*72 258*	
CHARGES FISCALES A PAYER	*4 501*	
TAXE A PAYER	*119 427*	
Autres dettes		**68 202**
DIVERS CHARGES A PAYER	*68 202*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/06/2022**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**25 890**
Charges d'exploitation		25 890	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**25 890**

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/06/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	6 000,00	200,0000	1 200 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**6 000,00**	**200,0000**	**1 200 000,00**

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2022
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**11 783 253**
Production vendue Services		**11 783 253**
VENTE FRANCE 20 %	*8 969 101*	
TRANSPORTS NAVETTES ST JUNIEN	*115 738*	
LOGISTIQUE SAINT JUNIEN	*421 428*	
NAVETTES CONDAT	*70 886*	
LOGISTIQUE SAINT LAURENT	*139 149*	
LOGISTIQUE CONDAT	*597 472*	
STOCKAGE CONDAT EXO	*277*	
VENTE INTRA COMMUNAUTAIRE 19.60 %	*1 424 486*	
VENTE INTRA COMMUNAUTAIRE 0	*16 187*	
VENTE EXONERE (HORS COMMUNAUTE)	*11 750*	
LOCATION CONDAT	*14 791*	
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	*1 588*	
LOCATION SANS CHAUFFEUR	*400*	
Chiffre d'affaires par marché géographique		**11 783 253**
Chiffre d'affaires FRANCE		**11 755 316**
VENTE FRANCE 20 %	*8 969 101*	
TRANSPORTS NAVETTES ST JUNIEN	*115 738*	
LOGISTIQUE SAINT JUNIEN	*421 428*	
NAVETTES CONDAT	*70 886*	
LOGISTIQUE SAINT LAURENT	*139 149*	
LOGISTIQUE CONDAT	*597 472*	
STOCKAGE CONDAT EXO	*277*	
VENTE INTRA COMMUNAUTAIRE 19.60 %	*1 424 486*	
VENTE INTRA COMMUNAUTAIRE 0	*16 187*	
VENTE EXONERE (HORS COMMUNAUTE)	*11 750*	
LOCATION CONDAT	*14 791*	
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	*1 588*	
LOCATION SANS CHAUFFEUR	*400*	
Chiffre d'affaires EXPORT		**27 937**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**	30/06/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		286 938	75 298	**211 640**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		71 142	18 669	**52 473**
RESULTAT COMPTABLE		**358 080**	93 967	**264 113**

(1) après retraitements fiscaux.

Evaluations fiscales dérogatoires

Etat exprimé en **euros**		30/06/2022
Résultat de l'exercice		**264 113**
Impôts sur les bénéfices		**93 967**
IMPOT SOCIETES	*93 967*	
Résultat avant impôts		**358 080**
Variation des provisions règlementées		**7 143**
Amortissements dérogatoires		**7 143**
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES		**365 223**

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2022
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Subventions à réintégrer au résultat	1 495
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**1 495**

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Effort construction	9 395
	Provision congés payés	252 836
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**262 231**

Effectif moyen

		30/06/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		4	4
	Professions intermédiaires			
	Employés		4	6
	Ouvriers		55	55
	TOTAL		**63**	**65**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PASSIFS

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	Cf ci-dessous	Cf ci-dessous	Cf ci-dessous
TOTAL			

Commentaires : Montant des engagements de retraites

- Ces engagements n'ont pas été constatés sous forme de provision.
- Les engagements de retraites sont financés dans le cadre d'un contrat d'indemnité de fin de carrière :

	Montant total des engagements
Ensemble des salariés sauf direction	142 411€
Salariés dirigeants	27 427€
Totalité des salariés	169 838€

Médaille de travail

- Les engagements liés à la médaille du travail, s'ils existent ont été comptabilisés sous forme de provision

Détail des provisions pour risques et charges

Nature du risque	Montant de la provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution Utilisée	Diminution non utilisée	Montant de la provision à la clôture
		Néant			
TOTAUX					

Détail des autres provisions

Nature du risque	Montant de la provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution Utilisée	Diminution non utilisée	Montant de la provision à la clôture
		Néant			
TOTAUX					

Autres passifs éventuels

Nature du risque	Estimation du risque	Circonstance ne permettant pas d'estimer le risque
	Néant	
TOTAUX		

LIASSE FISCALE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : B. P. 1 — 87310 ST LAURENT SUR GORRE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 7 7 1 5 0 0 5 6 8 0 0 0 3 1 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 30062022 Net 3	N-1 30062021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	151 292	AG	130 237	21 055	17 808
		Fonds commercial (1)	AH	99 092	AI		99 092	99 092
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 622	AK		7 622	7 622
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	674 820	AO	19 688	655 132	636 820
		Constructions	AP	2 218 875	AQ	1 778 783	440 093	472 759
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	359 319	AS	294 745	64 574	29 352
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 968 857	AU	4 999 240	2 969 617	2 965 055
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	7 726	CV		7 726	7 726
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	3 000	BI		3 000	12 167
		TOTAL (II)	BJ	**11 490 605**	BK	**7 222 693**	**4 267 912**	**4 248 402**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	99 849	BM		99 849	74 334
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 360	BW		3 360	594
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 359 119	BY	58 334	2 300 785	2 113 429
		Autres créances (3)	BZ	272 708	CA		272 708	246 638
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	829 654	CE	1 826	827 828	798 770
		Disponibilités	CF	1 282 972	CG		1 282 972	1 968 609
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	25 890	CI		25 890	52 324
		TOTAL (III)	CJ	**4 873 552**	CK	**60 160**	**4 813 392**	**5 254 697**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**16 364 156**	1A	**7 282 853**	**9 081 304**	**9 503 098**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 85 215

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 200 000)	DA	1 200 000	1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	120 000	120 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 045 656	2 783 834
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**264 113**	**261 822**
	Subventions d'investissement	DJ		1 495
	Provisions réglementées *	DK	470 689	463 546
	TOTAL (I)	DL	**5 100 458**	**4 830 697**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	27 571	26 550
	TOTAL (III)	DR	**27 571**	**26 550**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 619 887	2 078 482
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 835	7 791
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	950 739	1 019 133
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 264 593	1 384 106
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	FA	70 745	156 339
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	39 475	
	TOTAL (IV)	EC	**3 953 274**	**4 645 851**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**9 081 304**	**9 503 098**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 991 923	3 470 658
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 722	257 103

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD	**252 868**	KE	**5 139**
CORPORELLES	Terrains	KG	652 320	KH	22 500
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	2 218 875	KK	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	310 536	KT	51 780
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	532 251	KW	7 009
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	6 681 768	KZ	654 250
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et matériel informatique	LB	93 731	LC	3 718
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN	**10 489 481**	LO	**739 257**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U	7 726	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	12 167	1U	1V
FINANCIERES	**TOTAL IV**	LQ	**19 893**	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	**10 762 242**	ØH	ØJ **744 396**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV	LW **258 007**	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 674 820	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 2 218 875	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 2 997	MK 359 319	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 539 260	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 7 336 018	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 3 870	MT 93 579	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG **6 867**	NH **11 221 872**	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 7 726	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 9 167	2F 3 000	2G
FINANCIERES	**TOTAL IV**	I3		NJ **9 167**	NK **10 726**	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK **16 034**	ØL **11 490 605**	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	128 345	PF	1 892	PG		PH	130 237
TOTAL I		RK	**128 345**	RM	**1 892**	RN		RO	**130 237**
Terrains		PI	15 500	PJ	4 188	PK		PL	19 688
Constructions	Sur sol propre	PM	1 746 116	PN	32 667	PO		PQ	1 778 783
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	281 184	QA	16 558	QB	2 997	QC	294 745
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	418 037	QE	27 308	QF		QG	445 345
	Matériel de transport	QH	3 844 585	QI	623 657	QJ		QK	4 468 242
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	80 072	QM	9 451	QN	3 870	QO	85 653
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**6 385 495**	QV	**713 827**	QW	**6 867**	QX	**7 092 455**
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	**6 513 840**	OP	**715 719**	OQ	**6 867**	OR	**7 222 693**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9	7 143	V1		V2		V3		V4		V5	7 143
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	**7 143**	X4		X5		X6		X7		X8	**7 143**
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ	**7 143**	NR		NS		NT		NU		NV	**7 143**
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	**7 143**	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW + NY)	NZ	**7 143**					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS. Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	463 546	TM	7 143	TN		TO	470 689
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	**463 546**	TS	**7 143**	TT		TU	**470 689**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	26 550	EP	1 021	EQ		ER	27 571
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	**26 550**	TV	**1 021**	TW		TX	**27 571**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	54 353	6U	15 238	6V	11 257	6W	58 334
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 341	6Y	485	6Z		7A	1 826
	TOTAL III	7B	**55 694**	TY	**15 723**	TZ	**11 257**	UA	**60 160**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**545 790**	UB	**23 887**	UC	**11 257**	UD	**558 420**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	16 259	UF	11 257		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	485	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	7 143	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 000	UV		UW	3 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	85 215				85 215
	Autres créances clients	UX	2 273 904		2 273 904		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	15 768		15 768		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	92 665		92 665		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	164 275		164 275		
Charges constatées d'avance		VS	25 890		25 890		
TOTAUX		VT	**2 660 717**	VU	**2 572 502**	VV	**88 215**
RENVOIS (1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
RENVOIS (1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
RENVOIS (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 722	1 722		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 618 164	656 813	961 351	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	211	211		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	950 739	950 739		
Personnel et comptes rattachés		8C	491 013	491 013		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	229 824	229 824		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	416 421	416 421		
Etat et autres collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	127 335	127 335		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	7 624	7 624		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	70 745	70 745		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	39 475	39 475		
TOTAUX		VY	**3 953 274**	VZ **2 991 923**	**961 351**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	474 250	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	7 624
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	677 465	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐* — Exercice N, clos le : **30062022**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	264 113
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	1 003
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 003		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	262 231	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 7-BIS)	XX		XW	263 031
	Amendes et pénalités	WJ	800	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	93 967
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SC		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	11 123
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	633 237

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et reintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	242 004
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participations ineligibles au régime des sociétés mères deductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	36 642
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	278 646

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	354 591	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	354 591	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 - YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	252 836	ZW	232 865
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Participation construction	9K	9 395	9L	9 139
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	**262 231** (ligne WI)	YO	**242 004** (ligne WU)

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves — Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	261 822	Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	261 822	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	**261 822**	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**261 822**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 : 1 697 410)	YQ	60 329	79 742
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	2 753 527	3 256 207
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 :)	XQ	3 171	50 449
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	875 465	600 266
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	74 434	192 943
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES :)	ST	1 689 037	1 509 458
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**5 395 634**	**5 609 323**
DETAILS DES POSTES — IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	74 862	64 724
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS :)	9Z	229 792	176 790
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**304 654**	**241 514**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	2 351 008	1 958 118
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 317 323	1 248 506
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *	ØB	2 021 635	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6	Cf état 2059A-Détail...	6 867		6 867		
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
	⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (12)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** Néant [X] *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le resultat de l'exercice	Solde des moins-values a reporter col.① ②+③-⑤-⑥
		A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice ③	A 15 %, ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS ROULAUD A ET FILS** — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Signé électroniquement le 20/10/2022 par Corinne Barrandon

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

AJILEC

GREFFE

A. ROULAUD et FILS

3 rue de la Promenade

87310 ST LAURENT SUR GORRE

RCS LIMOGES 771 500 568

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

Sommaire

- ✓ Rapport sur les comptes annuels
- ✓ Comptes annuels
- ✓ Rapport spécial sur les conventions réglementées

A. ROULAUD et FILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.200.000 €uros
3 rue de la Promenade
87310 ST LAURENT SUR GORRE
RCS LIMOGES 771 500 568

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'assemblée de la société A. ROULAUD et FILS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. ROULAUD ET FILS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations

significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les approches retenues par la société concernant la valorisation des actifs décrites dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

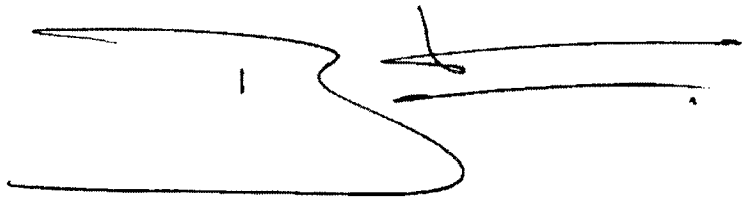
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 5 décembre 2022

Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAULT



A. ROULAUD ET FILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 200 000 euros
Siège social : 3 RUE DE LA PROMENADE, 87310 ST LAURENT SUR GORRE
LIMOGES 771 500 568

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 264 113,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 264 113,46 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 309 769,20 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2022

Cette résolution, est adoptée par 4321 *voix ayant voté pour,* ..1... *Voix ayant voté contre et* ...2... *voix s'étant abstenues.*

Certifié conforme
La Présidente
Signature du Président
Laurence ROULAUD

